



Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

MOTION JEUNES CONFRERES EN AFRIQUE

La FNUJA réunie en Congrès à BORDEAUX du 13 au 15 mai 2010,

Rappelle son attachement aux actions menées en Afrique en faveur :

- de la promotion du rôle de l'avocat
- du respect des droits de la défense
- de l'accès à la justice

Consciente des extrêmes difficultés rencontrées par les jeunes avocats africains et de la précarité de leur situation professionnelle.

Constate la nécessité de voir instituer dans chaque barreau un contrat de collaboration type, une rétrocession minimum et une formation continue effective.

Encourage, les UJA africaines à organiser elles mêmes des formations dans leur barreau.

Entend poursuivre les jumelages, parrainages et échanges mis en place avec les UJA locales mais également avec la FAUJA.

Propose de réunir chaque année à l'occasion du congrès de la FNUJA les représentants des barreaux jumelés et de la FAUJA qui remettront à la commission un compte rendu de leurs activités.

Rappelle l'importance des travaux de la CIB en faveur de la promotion du rôle et du statut de l'avocat dans le monde francophone et l'indispensable participation de la FNUJA et de la FAUJA à cette manifestation.

Se félicite de la motion adoptée à la CIB au congrès de Lomé sur les jeunes confrères en Afrique qui rappelle notamment l'importance du rôle des jeunes avocats et invite chaque barreau à soutenir la création d'associations représentatives des jeunes avocats.

Souligne l'enjeu pour les jeunes avocats des rencontres inter barreaux et invite chaque UJA à développer les actions communes notamment à l'occasion des rentrées solennelles de leur barreaux aux fins d'organiser des formations et d'offrir aux justiciables des consultations gratuites.

Entend maintenir les actions jusqu'à présent menées aux fins de favoriser l'accès à la justice et notamment les Caravanes des Droits de l'Homme organisées en partenariat avec l'association la Voie de la Justice.

S'engage à étendre ce projet à d'autres pays dépourvus d'un véritable système d'aide juridique.